Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (1998)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Commission des recours en matière de mesures à l'égard des conducteurs de véhicules

Autor: Reusser

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-418345

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

4. Rapport de gestion de la Commission des recours en matière de mesures à l'égard des conducteurs de véhicules

4.1 Les priorités de l'exercice

221 recours (dont 1 demande en révision) ont été adressés à la Commission des recours en 1998, ce qui indique un recul par rapport à l'an passé (252), confirmant la baisse enregistrée ces dernières années. Cette baisse est difficilement explicable. L'une des raisons pourrait être que le Tribunal fédéral, dans des arrêts rendus dès le début de 1998, a montré la voie en durcissant la pratique concernant les excès de vitesse dans les localités et hors des localités – ce qui, en soi, aurait pu amener une augmentation du nombre de recours – tout en poursuivant de façon cohérente la pratique selon laquelle les permis sont retirés dès que certaines conditions sont remplies, indépendamment des circonstances particulières.

L'Office de la circulation routière et de la navigation a enregistré des chiffres analogues à ceux de l'an passé, avec un total de 13772 mesures à l'égard des conducteurs de véhicules (1997: 13781). Toutefois le nombre des retraits de permis pour excès de vitesse a fortement augmenté – 2534 contre 1903 l'an passé –, alors que le nombre d'avertissements a diminué, passant de 5894 à 5547. Les retraits liés à l'ébriété ont également augmenté, atteignant 1750 contre 1668 en 1997.

52 demandes visant à obtenir, pour des raisons professionnelles, une suspension de l'exécution d'un retrait d'admonestation (contre 42 en 1997) ont été adressés pour réponse directe à l'instance précédente, compétente en la matière.

Les conducteurs et les conductrices ont recouru le plus souvent contre des retraits d'admonestation qui avaient été prononcés par l'instance précédente pour dépassement ou excès de vitesse (57 recours contre 41 en 1997) ou pour conduite en état d'ébriété (18 recours contre 24 en 1997).

La Commission s'est réunie 12 fois (13 fois en 1997). Elle s'est prononcée sur 132 affaires (127 en 1997). Sur les 139 recours notifiés en 1998, 5 (dont une décision présidentielle) ont été transmis au Tribunal fédéral. Dans tous les cas, la décision de la Commission des recours a été confirmée, si l'on excepte deux décisions d'irrecevabilité.

Pour les recours rejetés et les décisions de radiation ou d'irrecevabilité, des frais de procédure d'un montant total de 69800 francs (1997: 83900 fr.) ont été mis à la charge des recourants et recourantes ayant succombé. Dans deux cas, l'Office de la circulation routière et de la navigation a été tenu de verser aux parties ayant obtenu gain de cause des indemnités de 2500 francs au total (3100 fr. en 1997).

4.2 Ressources humaines

La Commission des recours a connu quelques changements de personnel. Le président de la Commission, Monsieur Otto Christen, avocat, n'a pas brigué un nouveau mandat, en raison de la limite d'âge fixée; le 9 septembre 1997, dans le cadre des élections de renouvellement général, le Grand Conseil a élu le président du Tribunal, Monsieur Peter Reusser, en tant que nouveau président de la Commission des recours. Madame Kathrin Burri-Meier, licenciée en droit, qui était jusqu'à présent membre suppléante, a également été nouvellement élue à la Commission. La composition de la Commission reste inchangée (3 juristes, 1 psychologue de la circulation et 1 spécialiste de l'alcoolisme). En vertu du décret du 11 décembre 1985 concernant les indemnités journalières et de déplacement dans l'administration de la justice et des tribunaux, 57201 francs 45 ont été versés aux commissaires en 1998 (contre 58413 fr. 40 en 1997).

Un changement de personnel a également eu lieu au sein du bureau de la Commission des recours. Madame Monika Scherrer, licenciée en droit, secrétaire juridique de la Commission de recours et directrice du bureau, a repris les autres travaux de secrétariat, ce qui a permis de libérer la secrétaire précédente, Madame Claudia Rickli, pour d'autes tâches.

Au nom de la Commission des recours du canton de Berne en matière de mesures à l'égard des conducteurs de véhicules.

Le président: *Reusser*